

BUDGET PRIMITIF 2016

Note de Présentation

Le Budget Primitif est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et recettes de la collectivité pour l'exercice.

Il est soumis à plusieurs principes dont celui de l'équilibre.

Le Budget Primitif 2016 de la commune de Sainte Agnès intègre les résultats du Compte Administratif 2015 sur les deux sections.

De ce fait, une gestion rigoureuse des dépenses est obligatoire surtout sur la section de fonctionnement.

A noter, que la section d'investissement fait apparaître un montant important du fait de l'acquisition prévue de propriétés compensée par la subvention du fonds Barnier à 100 % pour un montant de 740 000 €.

A) Section de fonctionnement :

1°) LES DEPENSES :

a) l'Ecole :

L'année de 2015 a vu un fonctionnement sur une année scolaire complète. Les dépenses prévues en 2016 tiennent donc uniquement compte de l'augmentation d'effectif et d'une réforme scolaire donnant obligation de changer les manuels.

On constate sur le budget une diminution importante (entre 2014 et 2016 : - 73 492 €) des frais liés aux dérogations scolaires du fait de l'obligation donnée aux familles de scolariser leurs enfants sur la commune de plus facilitée par l'arrêt de la participation aux frais de cantine scolaire pour les enfants scolarisés hors commune.

A été aussi pris en compte le non renouvellement du marché d'entretien de l'école qui sera remplacé par le transfert d'un agent communal sur l'école, avec une économie de 10 000 € sur 4 mois (septembre à décembre).

Il en est de même par l'intégration sur la commune d'un personnel du prestataire de restauration scolaire en contrat CUI.

b) frais bancaires :

Les lignes de trésorerie étant remboursées, seule la somme de 1 700 € a été inscrite correspondant aux frais de remboursement de l'emprunt de 240 000 €.

c) le personnel communal :

2016 est une année charnière car trois cantonniers partent à la retraite et leur remplacement est prévu sous forme de contrats aidés. Le recrutement sera effectué avant le départ des agents pour une bonne gestion de leur formation ce qui justifie une prévision de 116 000 € au compte 64 168 cependant contrebalancée par une recette correspondant au remboursement de l'Etat.

d) charges de relogement :

Cette charge augmente le budget fonctionnement de 19 200 € (loyer de relogement assuré par la commune mais remboursé par l'Etat).

e) maîtrise des dépenses :

Le budget a été réalisé avec une gestion stricte des dépenses, se limitant aux dépenses obligatoires.

2°) LES RECETTES :

a) Taxe foncière et d'habitation :

Les taux votés subissent une variation à la hausse limitée soit de 2.8 % pour la Taxe d'Habitation, 3 % pour la Taxe Foncière et 1.6 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie, ce qui fait passer le produit de 325 484 € à 340 979 €.

b) la DGF :

La dotation forfaitaire est imputée par la contribution au redressement des finances publiques d'un montant de 16 165 € pour l'année 2016.

Elle est cependant pour 2016 contrebalancée par la dotation nationale de péréquation de 20 163 €.

B/ Section Investissement :

1°) LES DEPENSES :

Le programme le plus important et coûteux est celui de la reconstruction, suite aux intempéries de janvier 2014.

Est prévu aussi, de moindre coût, des travaux Salle St Charles, la muséographie du Fort (musée de la mémoire) et de remise en état d'un appartement destiné à la location.

Le remboursement de l'emprunt :

La recette du FCTVA 2016 permet le remboursement d'un emprunt pour un montant de 236 473 €.

2°) LES RECETTES :

Ont été intégrées, les subventions de l'Etat, du Conseil Général et de la Région correspondants aux travaux et aménagement.

A noter, 65 000 € ont été rajoutés correspondant à la participation aux déblaiements par le Conseil Général, payés par la commune en 2015.

Le FCTVA, (419 879 €) est exceptionnellement élevé du fait du montant de la construction de l'école.

Le choix de la municipalité sur le plan financier est :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- La recherche de recettes supplémentaires avec par exemple transformation de gîtes de vacances en logements à l'année, plus rentable,
- Continuer la promotion du Village et du Fort en utilisant les réseaux sociaux gratuits.

Compte tenu de l'importance des travaux liés aux intempéries de janvier 2014, la commune élabore avec le Conseil Général un plan pluriannuel correspondant à ses disponibilités financières, qui prévoit :

- les reconstructions des accès routes aux quartiers,
- le confortement et la réalisation de pluviales pour faire face au dérèglement climatique,
- la reconstruction des assainissements collectifs et des chemins d'accès.

Cependant, le remboursement d'un 2^e emprunt reste la priorité absolue.

Fait à Sainte Agnès, le 7 avril 2016



Le Maire,
Albert FILIPPI